

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 341

présenté par

M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 11 A

Supprimer les alinéas 10 à 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions sont de nature réglementaire.